



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://www.lleida.net/docs/inversores/en/20180612_HRelev.pdf

ES https://www.lleida.net/docs/inversores/es/20180612_HRelev.pdf

ZH https://www.lleida.net/docs/inversores/zh/20180612_HRelev.pdf

Lleida, le 12 juin 2018

FAIT PERTINENT

LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Le Japon, la Nouvelle Zélande et le Taïwan octroient à Lleida.net des nouveaux brevets pour ses méthodes de certification d'envoi et réception de courriers électroniques.

En vertu des dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) numéro 596/2014 sur l'abus de marché et de l'article 228 sur le texte refondu de la Loi du Marché Boursier, approuvée par le Décret royal législatif 4/2015 du 13 octobre, et dispositions concernées, ainsi que de la Circulaire 15/2016 du Marché boursier alternatif (MAB), concernant les données à fournir par les entreprises en croissance, par la présente LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A : (désormais "Lleida.net" ou "l'entreprise"), met à votre disposition les informations suivantes :

Les autorités des brevets et propriété intellectuelle du Japon et la Nouvelle Zélande ont délivré le brevet, à Lleida.net, pour une période de 20 ans, pour sa méthode de certification de courrier électronique entrant sous le nom "**METHOD FOR THE REGISTRATION AND CERTIFICATION OF RECEIPT OF ELECTRONIC MAIL**", à partir des demandes, respectivement, numéro 2015-537274 et 707300 (3).

À son tour, le Bureau des Brevets du Taïwan a octroyé à Lleida.net, pour une période de 20 ans, le brevet pour sa méthode de courrier électronique certifié sous le nom "**METHOD FOR THE CERTIFICATION OF ELECTRONIC MAIL DELIVERY**", à partir de la demande numéro 102105794.

Les trois délivrances s'ajoutent aux autres brevets pour les méthodes de certification, signature de contrats et notifications électroniques : Lleida.net compte dès lors 75 brevets au niveau mondial et élargit son marché asiatique.

Les méthodes de Lleida.net lui permettent d'agir en tant que tiers de confiance pour toute notification ou contrat électronique, à travers la génération d'un certificat juridiquement valide qui peut être présenté comme preuve devant les tribunaux et prouver l'envoi, le contenu et la remise de toute information.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.
Cordialement,

Francisco Sapena Soler
À Lleida, le 12 juin 2018